

COVID 19 – Continuité de service Acte 1

L'OPCO EP lance un plan massif d'accompagnement des prestataires de formation

L'OPCO EP, dans le contexte actuel d'épidémie de Covid-19, a mis en place une opération nationale inédite d'accompagnement des prestataires de formation (Organismes de Formation et Centre de Formation et d'Apprentissage).

Soucieux d'accompagner au mieux l'ensemble des prestataires de la formation professionnelle en France, une action nationale auprès des OF/CFA a débuté le 23 mars dernier.

Cette action a plusieurs objectifs :

- Apporter un appui aux prestataires de formation pour les accompagner au mieux durant cette période
- Faire le point sur leurs dossiers pour sécuriser les paiements et éviter de fragiliser les organismes qui seraient en difficulté de trésorerie et faire un focus particulier avec ceux qui ont des volumes importants de dossiers
- Accompagner les OF/CFA à la prise en main des outils dématérialisés accessibles depuis la plateforme « Mes services en ligne »

Préalable indispensable, la première étape a consisté à la mise à disposition des conseillers concernés des « états » leur permettant d'avoir une visibilité sur les encours de chaque prestataire.

Un pilote a d'abord été mené sur 3 régions (Centre Val de Loire, Normandie et Pays de Loire) afin de s'assurer que toutes les conditions étaient réunies pour un déploiement à plus grande échelle. Ce déploiement est désormais en cours dans d'autres régions et ce sont plus de **220 conseillers** qui seront mobilisés sur cette opération.

Le site web a également été mis à niveau afin que les prestataires de formation puissent y retrouver toutes les informations concernant le traitement de leurs dossiers. Il permet aux prestataires de recenser les dispositions mises en place par le ministère du travail pour les accompagner pendant cette période inédite (simplification administrative, FAQ).

A ce jour, la fonctionnalité dédiée aux OF de la plateforme « Mes services en ligne » **a augmenté de 500 nouvelles inscriptions** et les retours des utilisateurs sont satisfaisants. Ils ont la possibilité de déposer les factures et documents associés pour permettre un traitement complètement dématérialisé et en assurer le paiement rapide. L'objectif de l'OPCO EP est de ne pas créer de rupture dans la chaîne de traitement administrative.

Par ailleurs, l'OPCO EP souhaite s'inscrire dans la démarche de mobilisation du ministère du travail pour le maintien de l'activité de formation en mettant à disposition des entreprises relevant de son champ d'intervention un catalogue de référence de l'offre de formation à distance.

Pour faciliter l'inventaire de l'offre de formation distancielle et accélérer le déploiement de la formation à distance, parallèlement à cette opération, **un questionnaire est envoyé à l'ensemble des organismes de formation** permettant le recensement des formations disponibles.

Témoignages

A ce stade, de nombreux prestataires de formation se sont d'ores et déjà saisis du dispositif mis en place par l'OPCO EP et ont bénéficié du soutien des conseillers, mobilisés à leurs côtés.

« L'accès en ligne à la plateforme de gestion des dossiers de formation est un réel avantage pour piloter en direct nos actions de formation. Il nous permettra de gagner en efficacité et en temps. » témoigne Jean-François Millet, Ingénieur Conseil et Formation- ICF Millet (région Centre Val-de-Loire).

Pour Rémi Cliquennois, responsable administratif et financier de l'Académie des Langues (région Normandie), *« la trésorerie est un élément crucial pour perdurer dans le temps, sans savoir combien de temps va durer ce confinement. L'OPCO EP a fait preuve de réactivité en prenant contact directement avec nous pour permettre le paiement rapide de factures en attente et soulager l'attente, parfois un peu longue, que nous pouvions avoir ».*

Pour Thierry Gourret, formateur au sein de la société Human DP (région Normandie) *« la démarche visant à régulariser certains dossiers en cours et par conséquent d'accélérer le paiement de ces actions est particulièrement appréciable. Elle m'a également permis de découvrir la plateforme qui, au regard des démarches effectuées est simple et facile à utiliser. »*

Fort des premiers témoignages encourageants, l'OPCO EP entend poursuivre et renforcer son action aux côtés des organismes de formation, et déployer des outils innovants pour leur permettre de poursuivre au mieux leur activité pendant cette période de crise sanitaire.

A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 467 000 entreprises et 4,5 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse :

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OPCO EP – astrid.chenard@opcoep.fr

Alix BOUGERET – 06 63 61 16 19 – alix.bougeret@ideealconseil.com